



ZONE URBAINE		ZONE NATURELLE	
UH1	Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée	N	Zone naturelle
UH1	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité	Nc	Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
UH2	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité	Ncg	Secteur à vocation de gestion des activités de camping
UH2c2	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines	No	Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers
UH3	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines	Nls	Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers de sports et loisirs
UE	Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectifs	Nx	Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)
UEf	Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires		
UX	Zone urbanisée à vocation d'activité économique		
UXc	Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale		
UXi	Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)		
ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE		AUTRES	
1AUH1	Zone à urbaniser à court ou moyen terme. Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité		Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) en application de l'article R211-1 du CU
1AUH2	Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité		Constructions et ensembles bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural pour lesquelles s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir en application de l'article R.421-28 du CU
1AUH3	Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte		Bois et forêts soumis au régime forestier
1AUH2c2	Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines		Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées
2AUH	Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat		Zone soumise à un risque d'exposition au plomb
2AUH	Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques		Au titre de l'article L332-11-3 du CU
			Périmètre de Projet urbain Partenarial
			Au titre de l'article L424-1 du CU
			Périmètre de suris à statuer
ZONE AGRICOLE			
A	Zone Agricole		
Aa	Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages		

**Communauté de Communes Usse et Rhône (C.C.U.R)**  
**LISSES RHONE**  
**Pays de SEYSEL**  
 Usiens

**Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**  
**DOCUMENT GRAPHIQUE ANNEXE**

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023, approuvant la modification n° 1 du PLUI du Pays de Seyssel,

Le Président  
**Paul RAINARD**

PLAN Usiens	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
Planche DGA	N°1 Approuvée le 25.02.2020	N°1 Approuvée le 14.03.2023 N°2 N°3	N°1 Approuvée le 09.11.2021 N°2 N°3
ECHELLE 1/5000			
Mise au point			
territoires d'aujourd'hui	CONCEPTION	FOND CADASTRAL Avril 2022	MISE A JOUR DU BATI Février 2020
	B.E. - DESSIN	Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	Bâtiment cadastriel (à la date d'approbation du PLU) Bâtiment mis à jour non cadastriel (à la date d'approbation du PLU)